

 <p><b>Comité des Fêtes Retournacois (CFR)</b>          La Filature, 239 Allée des Platanes          43130 RETOURNAC          Mail : <a href="mailto:cfr43130@gmail.com">cfr43130@gmail.com</a>          Association loi 1901- n°W433006711</p>	<p><b><u>Partie réservée à l'association</u></b>          Inscription reçue le : ...          Mail confirmation envoyé le : ..../..../.....</p> <p><b><u>Information paiement</u></b>          Chèque n° :          .....          Banque :          .....          Montant :          .....</p>
--	--

## Brocante/Vide-Grenier des Bords de Loire

Dimanche 8 Juin de 05h à 18h

Route du Vert, 43130 RETOURNAC

### Bulletin d'inscription

(A retourner avant le 6 Juin 2025 – Sous-réserve des disponibilités)

**Sous réserve d'un arrêté gouvernemental, préfectoral ou municipal lié à la COVID**

Nom et prénom(s) de l'exposant .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Immatriculation du véhicule : .....

Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée des pièces demandées et du règlement.

Tarif	Nombre de mètres linéaires souhaités	TOTAL
10€	les 5 Mètres	
18€	les 10 Mètres	
25€	les 15 Mètres	
<b>8€</b>	<b>FORMULE SANDWICH</b>	

Je soussigné(e), (Nom/prénom(s) de l'exposant) .....  
 déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance de la rubrique « Informations Pratiques » présente sur la page 2 et de la rubrique « Règlement » présente sur la page
- Ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).
- Certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus

Fait à ..... Le ..... Signature de l'exposant :

**Ce document est à renvoyer accompagné de  
 la PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA CARTE D'IDENTITE et du CHEQUE par courrier à:  
 Comité des Fêtes Retournacois, La Filature, 239 Allée des Platanes 43130 RETOURNAC**

# Informations Pratiques

**Lieu** : Route du Vert,  
43130 RETOURNAC

**Horaire** : Déballage de 5h00 à 8h00 / Remballage à partir de 18h00

**Ouverture au public** : 6h00 – 18h00 (Entrée libre)

**Prix** : 10€ les 5M; 18€ les 10 M; 25€ les 15 M

**à réserver sur la fiche d'inscription.**

**- Une formule à 8 euros : Hot-Dog, frites et boisson.**

**Règlement** : à la réservation, par chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes Retournacois**  
**ou virement** IBAN FR76 1450 6025 1000 9057 2958 696  
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT  
AGRIFRPP845

**Réservation** : par courrier accompagné du chèque, de la photocopie recto/verso de la carte d'identité et du bulletin d'inscription complété et signé à :

Comité des Fêtes Retournacois  
La Filature  
239 Allée des Platanes  
43130 RETOURNAC

Chaque réservation sera confirmée par mail ou par sms à réception du dossier complet.

**Contacts, Renseignements** : cfr43130@gmail.com / 06 80 17 06 43

IBAN FR76 1450 6025 1000 9057 2958 696  
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT  
AGRIFRPP845

# Règlement

Article 1 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'arrivée. Les exposants ne choisiront pas leur emplacement. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Présentation de la pièce d'identité de la personne inscrite à l'entrée.

Article 2 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué et y restera jusqu'à la fin de la manifestation. Il ne sera pas possible pour l'exposant de quitter les lieux avant la fin de la manifestation.

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5 : Les places non occupées à 7h00 ne seront plus accessibles. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité pour l'exposant à être présent à l'heure et jour dit, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus et à respecter la propreté des lieux comme à son arrivée.

Article 7 : Est autorisé la vente de tout objet ancien, usagé, rénové, de collection, à l'exclusion de tout objet neuf.

Article 8 : Est interdit, par tout exposant, la vente de fin de série, de meubles neufs, de copies d'ancien, d'animaux, d'arbres, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons, cassettes, CD ou DVD, etc... à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.

Article 9 : En cas de mauvais temps, l'organisateur se donne le droit d'annuler la manifestation. Ainsi le chèque de réservation sera restitué à l'exposant.

Article 10 : La revente d'objets achetés sur le vide-greniers est strictement interdite.

Article 11 : Seuls les emplacements de plus de 5 mètres peuvent accueillir un véhicule. Celui-ci devra être annoncé au moment de l'inscription. Les emplacements de moins de 5 mètres stationneront leur véhicule sur le parking.

Article 12 : La réservation des emplacements ne sera enregistrée et effective qu'à réception par l'organisateur du bulletin d'inscription, dûment complété et signé, accompagné de la photocopie de la pièce d'identité recto-verso et du chèque du règlement correspondant au nombre de mètres réservés. Aucune réclamation ne pourra être émise en cas de remise d'un dossier incomplet.

Article 13 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

**Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation**